

IEVP

PROGRAMME INTERRÉGIONAL

DOCUMENT DE STRATEGIE

2007-2013

&

PROGRAMME INDICATIF

2007-2010

Domaines prioritaires :

- **La promotion des réformes à travers les conseils et l'expérience de l'Europe**
Pour la période 2007-2010, l'enveloppe sera de 40 millions d'euros.
- **La promotion de l'enseignement supérieur et de la mobilité des étudiants**
Pour la période 2007-2010, l'enveloppe sera de 208.8 millions d'euros
- **La promotion de la coopération entre les acteurs locaux dans les pays partenaires et dans l'UE**
Pour la période 2007-2010, l'enveloppe sera de 12 millions d'euros.
- **La promotion de la mise en œuvre de la PEV et du partenariat avec la Russie**
L'enveloppe consacrée au domaine prioritaire 4 dépend de l'évolution future de la PEV et du partenariat stratégique avec la Russie et sera fixée dans les programmes d'action annuels.

Domaine prioritaire 3: la promotion de la coopération entre les acteurs locaux dans les pays partenaires et dans l'UE

Contexte

La promotion du dialogue et de la coopération entre l'Union européenne et ses pays partenaires est un objectif fondamental de la PEV et du partenariat stratégique avec la Russie. Ce dialogue et cette coopération seront essentiellement soutenus via des programmes nationaux, régionaux et transfrontaliers. Toutefois, il faudra aussi encourager la coopération entre les acteurs concernés dans l'UE et les pays partenaires visés par l'IEVP dans son ensemble. En raison de l'absence de structures et d'expériences antérieures, il faudra avancer pas à pas, en réponse à la demande effective. Dans un premier temps, il sera procédé à la mise en place d'un programme de coopération entre les autorités locales des pays partenaires et de l'UE, sur la base de l'expérience de programmes tels que le programme Tacis de partenariat et de renforcement des institutions, le programme Tacis de jumelage des villes et le programme MED-PACT du partenariat euro-méditerranéen.

Cela permettra également aux acteurs concernés dans les pays partenaires de prendre part à la coopération transnationale ou à d'autres formes pertinentes de coopération prévues pour les États membres au titre des Fonds structurels.

Durant la période visée par le PI, d'autres initiatives de promotion de la coopération interrégionale et des échanges interpersonnels pourront être élaborées.

Objectif général

Renforcer la compréhension, le dialogue et la coopération entre l'Union européenne et ses pays partenaires

Objectifs spécifiques

Modernisation et renforcement des administrations locales et régionales, en particulier dans les domaines du renforcement des capacités de gouvernance démocratique et du développement durable

Résultats escomptés

- Coopération et transfert de connaissances aboutissant à une amélioration durable de la gouvernance des autorités locales et régionales du pays partenaire participant – notamment en matière de responsabilité démocratique et de développement durable –, avec des effets de contagion vers d'autres autorités locales. Renforcement des liens entre les autorités locales et régionales, y compris au niveau politique.
- Visibilité du programme et des actions et des acteurs concernés dans le pays partenaire
- Création de partenariats et de liens durables entre les participants à l'activité.

Indicateurs

- Nombre de partenariats et répartition thématique et géographique des partenariats entre autorités locales et régionales (partenariats proposés et financés)
- Amélioration des indicateurs de gouvernance relatifs à l'objectif des projets
- Mesures prises par les autorités locales et régionales afin d'améliorer la transparence, la responsabilité et la gouvernance démocratiques

Brève description du programme

Le programme soutiendra l'identification et le développement ascendants de partenariats entre autorités locales et régionales, en particulier dans les provinces et les grandes villes. Les activités déployées devront porter sur le transfert de connaissances et d'expérience, en particulier en ce qui concerne la gouvernance et la responsabilité démocratiques, d'une part, et le développement économique, social, culturel et environnemental durable, d'autre part. Le programme sera accessible aux autorités locales et régionales, ainsi qu'à leurs partenaires locaux de la société civile, dans l'ensemble de l'Union européenne et des pays partenaires. Il encouragera la participation de plusieurs pays partenaires et de plusieurs États membres de l'UE. Les partenaires UE participants devront prendre part au financement des actions, tandis que l'accent devra être mis sur la diffusion des résultats du programme à d'autres autorités locales dans les pays partenaires. Dans ce contexte, dans le souci de garantir la continuation de la coopération initiée au cours de la période 2004-06 dans le cadre du programme de voisinage CADSES, ce programme peut également apporter des fonds (approximativement 1,5 million d'euros pour la période 2008-10) afin de garantir que les acteurs locaux des pays partenaires concernés puissent obtenir un cofinancement pour participer à des projets sélectionnés par le programme transnational «Europe du Sud-Est» financé par le FERD. Le programme devrait démarrer en 2008.

Pour la période 2007-2010, l'enveloppe consacrée au domaine prioritaire 3 sera de 14,3 millions d'euros.